

PUBLICATION OCCASIONNELLE DE SAIIA

Analyser les questions essentielles de politique
et de gouvernance en Afrique et au-delà



EMPÊCHER LA CORRUPTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS EN AFRIQUE Professeur Awadi Sadiki Mawenya

Numéro 9, août 2008

A propos de SAIIA

L'Institut Sud-africain des Affaires Internationales (SAIIA) est fier d'être depuis longtemps reconnu comme le premier institut de recherche sur des questions internationales en Afrique du Sud. Nous sommes une cellule de réflexion indépendante, non-gouvernementale, dont les objectifs stratégiques principaux sont d'apporter une contribution efficace à la politique du gouvernement et d'encourager un débat plus large et mieux informé sur les affaires internationales. C'est à la fois un centre de recherche d'excellence et un lieu de rencontre visant à stimuler les discussions publiques. Les publications de cette série présentent des analyses thématiques acerbes et offrent un ensemble de perspectives sur les questions clés de politique et de gouvernance en Afrique et au-delà.

A propos du programme

Depuis 2002, le Programme de Gouvernance et du MAEP de SAIIA a permis la promotion de débats publics et de bourses d'étude sur les questions cruciales de gouvernance et de développement en Afrique et au-delà. Ce programme vise à perfectionner les décisions politiques publiques en associant les gouvernements, les citoyens et les chercheurs à travers un ensemble de publications, d'ateliers de formation et de bourses de recherche. Le projet travaille sur le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs et sur la gouvernance dans presque 20 pays d'Afrique. SAIIA est ouvert à toutes propositions de documents originaux relatifs à la bonne gouvernance en vue de considérer leur publication dans cette série.

Editeurs de cette collection : Steven Gruzd steven.gruzd@wits.ac.za et Ross Herbert ross.herbert@wits.ac.za

Le Programme de Gouvernance et du MAEP remercie Dianna Games, John Gaunt, Rex Gibson, Barbara Ludman, Richard Steyn et Pat Tucker pour leur assistance éditoriale dans la préparation de ces articles.

SAIIA présente ses plus vifs remerciements à l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas en Afrique du Sud qui a soutenu généreusement le Programme de Gouvernance et du MAEP dans cette série.

Les articles ont également été traduits en Français par Beullens Consulting fabien@bconsult.co.za et AlaFrench (www.alafrench.com).

Autres publications

The African Peer Review Mechanism: Lessons from the Pioneers (le mécanisme africain d'évaluation par les pairs : les leçons à tirer des pionniers) est la première étude approfondie sur le MAEP, elle étudie ses défis pratiques, théoriques et diplomatiques. Les difficultés rencontrées par la société civile pour faire entendre sa voix ont été présentées dans des études de cas au Ghana, au Kenya, au Rwanda, à l'île Maurice et en Afrique du Sud. Cette étude présente 80 recommandations pour renforcer le MAEP.

Le DVD-ROM *APRM Toolkit (Trousse à outils du MAEP)* est une librairie électronique de ressources destinée aux universitaires, diplomates et activistes. Il a été créé en anglais et en français, et inclut des interviews filmées, des guides sur les mécanismes et études de responsabilité participative, un ensemble complet des documents officiels du MAEP, les normes de gouvernance et de nombreux articles et rapports de conférence. Ce DVD-Rom est inclus dans le livre *Pioneers (Pionniers)*.

APRM Governance Standards: An Indexed Collection (Les normes de gouvernance du MAEP: Une collection répertoriée) contient toutes les normes et tous les codes mentionnés dans le MAEP que les pays signataires doivent ratifier et appliquer, et ceci réuni dans un volume de 600 pages. Il est également disponible en Français.

Planning an Effective Peer Review: A Guidebook for National Focal Points (Planifier une Évaluation par les Pairs réussie : Un guide pour les Points Focaux nationaux) expose les principes pour diriger un procédé MAEP national solide et crédible. Cet ouvrage fournit des conseils pratiques sur la façon de former des institutions, de diriger des recherches, l'implication du public, les prévisions budgétaires et les médias. Il est également disponible en Français et en Portugais.

Influencing APRM: A Checklist for Civil Society (Influencer le MAEP : un guide pour la société civile) apporte des conseils stratégiques et tactiques aux organisations de la société civile sur la façon de s'engager avec les différents acteurs et institutions, afin d'avoir un impact politique dans le cadre de leur processus national de MAEP. Il est également disponible en Français et en Portugais.

Institut Sud-Africain d'Affaires Internationales
Jan Smuts House, East Campus, University of the Witwatersrand
PO Box 31596, Braamfontein 2017, Johannesburg, South Africa
Tel +27 11 339-2021 • Fax +27 11 339-2154
www.saiia.org.za • info@saiia.org.za

Page de couverture conçue par Claire Waters

© SAIIA. Tous droits réservés. Toute reproduction, utilisation, stockage dans un système d'extraction ou transmission en totalité ou en partie de cette publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit — support électronique ou mécanique, photocopie ou autre — est interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur. Les opinions exprimées sont celles de l'auteur (ou des auteurs) et ne traduisent pas nécessairement celles du SAIIA.

PUBLICATION OCCASIONNELLE DE SAIIA

**Analyser les questions essentielles de politique
et de gouvernance en Afrique et au-delà**



EMPÊCHER LA CORRUPTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS EN AFRIQUE Professeur Awadi Sadiki Mawenya

Numéro 9, août 2008

Résumé

La corruption dans les marchés publics est la principale cause de pauvreté en Afrique. Elle est encouragée par une gouvernance médiocre et une législation faible. Selon des études crédibles, la corruption pourrait coûter au continent jusqu'à 148 milliards de dollars par an. Cependant, elle peut être contrée s'il y a une volonté et un savoir-faire.

Le professeur Awadi Sadiki Mawenya est un activiste anticorruption reconnu et un membre fondateur de FACEIT (Front Against Corrupt Elements in Tanzania). Il conclut que la corruption est rampante et s'accroît sur le continent, mais qu'elle peut être contrôlée grâce à une législation forte, l'engagement du gouvernement et le soutien du secteur privé.

Il déclare : « la corruption dans les marchés publics est un problème complexe pour lequel il n'y a pas de solution unique. Combattre la corruption nécessite un ensemble complet de mesures qui doivent être mises en œuvre simultanément. La première ligne de défense est de s'assurer d'un cadre légal solide qui inclut une loi anticorruption avec une vraie autorité et des sanctions efficaces. »

Il pense que la promesse inhérente à l'Afrique est possible si les pays agissent maintenant.

Le professeur Awadi Sadiki Mawenya est membre fondateur du Front against Corrupt Elements in Tanzania (FACEIT). Il est directeur de Design Partnership Ltd, une firme d'ingénierie-conseil basée à Dar es Salaam. Il est ingénieur, chercheur et consultant, et possède une formation professionnelle en génie civil et structurel. Il a obtenu les diplômes de licence (Ang) et de maîtrise (Ang) à l'université d'Afrique de l'est de l'époque puis un doctorat à l'Université du Pays de Galles au Royaume-Uni. Il est membre et ancien président de l'Institution des Ingénieurs de Tanzanie et membre de l'Institution des Ingénieurs Civils, au RU. Une première version de cette publication a été présentée lors de l'atelier « MAEP et réforme » organisé par l'Institut Sud Africain des Affaires Internationales (SAIIA) à l'hôtel Birchwood, Johannesburg du 20 au 22 novembre 2007.

Introduction

Les marchés publics en Afrique sont généralement enclins à la corruption, un vice qui empêche le développement socioéconomique et la croissance.¹ Cet article met en valeur la nature, l'étendue, les causes et les coûts économiques de cette corruption. Elle revoit aussi les stratégies utilisées pour éviter la corruption et la combattre, ou celles qui devraient être utilisées.

L'importante corruption dans les marchés publics est la cause principale de la pauvreté en Afrique. Il n'y a pas de solution unique et une approche holistique accompagnée d'un ensemble complet de mesures est nécessaire. Cet ensemble de mesures doit aborder la volonté et l'engagement politiques, les réformes du service public, les cadres juridiques et régulateurs, la transparence et la responsabilité financière, et l'engagement constructif avec les acteurs non-gouvernementaux. Tout doit être abordé de façon simultanée pour être efficace. L'Afrique est un continent d'espoir et de promesse. Éradiquer la corruption dans les marchés publics sera un grand pas vers la réalisation de cette promesse.

La corruption est un problème mondial, aucun pays n'est complètement à l'abri. C'est un problème généralisé dans la majorité de l'Afrique aujourd'hui,² où le niveau de corruption est élevé et où il a augmenté dans la plupart des pays pendant la dernière décennie, et ce malgré les efforts accomplis pour la combattre.³

Les pays africains s'inquiètent d'une corruption qui constitue un obstacle majeur au développement, empêchant les développements socio-économiques et la croissance économique nationale. Ils savent que la corruption rampante engendre des coûts économiques élevés. Elle a contribué à l'accroissement de la pauvreté et des souffrances humaines ; à marginaliser un peu plus les pauvres ; à saper l'édification des capacités ; à augmenter la mauvaise utilisation et le pillage des ressources naturelles abondantes de l'Afrique.

La corruption affecte tous les secteurs de l'économie et se retrouve dans les quatre sections thématiques du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP), c'est-à-dire la démocratie et la gouvernance politique ; la gouvernance et la gestion économiques ; la gouvernance d'entreprise ; et le développement socio-économique. Elle est probablement plus envahissante et plus coûteuse dans le domaine de l'approvisionnement public, c'est-à-dire lorsque le gouvernement achète des biens, des travaux ou des services, où elle a attiré le plus l'attention. Ce n'est pas surprenant puisque les achats du gouvernement représentent une large part (50 à 80%) des dépenses publiques à tous les niveaux du gouvernement.⁴ Les marchés publics en Afrique demeurent un creuset de pratiques corrompues et de nombreux contrats sont souillés.

Cet article présente une vue d'ensemble et n'a pas pour but d'analyser le problème en détail.

Nature et causes de la corruption dans les marchés publics

La corruption a lieu lorsqu'un fonctionnaire client chargé de l'approvisionnement s'associe à des fournisseurs et contractants et détourne la loi dans la poursuite de ses intérêts personnels. Cela inclut généralement des pots-de-vin et de la fraude. Les pots-de-vin impliquent un degré de fraude car ils doivent être dissimulés par la tricherie et par des moyens frauduleux. Bien que les pots-de-vin attirent généralement le plus l'attention du public, les pratiques d'approvisionnement frauduleuses mènent souvent à des gaspillages financiers plus importants.

Les marchés publics engendrent à la fois la petite et la grande corruption. La petite corruption existe principalement dans les petits contrats, notamment ceux qui impliquent des biens, des services et des projets de petite échelle destinés aux autorités gouvernementales locales.

Les contrats plus importants sont la cible de la grande corruption. Ceux-ci sont généralement exécutés par les gouvernements centraux grâce à des fonds propres ou à ceux des donateurs. Ils sont souvent la cible de fonctionnaires publics et de politiciens corrompus en partenariat avec des entreprises peu scrupuleuses ou leurs agents. Les cibles principales sont :

- Les projets de construction de travaux publics ;
- Les contrats d'approvisionnement de biens en grande quantité (comme les fournitures de bureau, les véhicules automobiles et les produits pharmaceutiques) ;

- Les contrats pour l'approvisionnement de gros articles d'équipement (comme les générateurs d'énergie et l'aéronautique)
- Les contrats relatifs aux concessions pour diriger des services publics; et
- Les contrats pour l'approvisionnement d'équipement militaire.

La corruption peut avoir lieu à n'importe quel moment du cycle d'approvisionnement.⁵ Pendant les pré-qualifications et la phase d'appel d'offre par exemple, les fonctionnaires clients et les représentants peuvent transgresser les règles d'approvisionnement afin de favoriser un soumissionnaire particulier en échange de pots-de-vin. Pendant l'exécution du contrat, les fonctionnaires clients et les représentants peuvent demander des pots-de-vin en échange de modifications du contrat, d'approbation des prolongations, de certification des travaux défectueux ou d'accélération des paiements.

La corruption dans les marchés publics peut être attribuée à un ensemble de facteurs socioéconomiques. Le plus critique est peut-être la mauvaise gouvernance, qui se manifeste par un manque de transparence, une responsabilité financière faible et un manque d'intégrité de la part des fonctionnaires publics chargés de l'approvisionnement. Ces fonctionnaires enfreignent souvent les réglementations et les procédures en toute impunité.

Deuxièmement, la pauvreté rampante et les bas salaires qui ne reflètent pas les réalités du marché motivent fortement les fonctionnaires chargés de l'approvisionnement à s'engager dans la corruption. De fait, la majorité de la petite corruption au niveau des autorités gouvernementales locales peut être attribuée aux bas salaires.

Troisièmement, les procédures d'approvisionnement comportent normalement plusieurs étapes, de la préparation des documents à la pré-qualification des soumissionnaires, l'évaluation des offres, l'administration des contrats puis la supervision. Ces étapes ont tendance à permettre la prolifération de situations dans lesquelles la corruption prospère.

Quatrièmement, des fonctionnaires publics et des politiciens de haut rang peuvent avoir une influence excessive sur les processus d'approvisionnement et l'allocation des budgets gouvernementaux. L'avidité et le désir de richesses les incitent à tirer profit de leur pouvoir.

Les fournisseurs, contractants et consultants corrompus sont motivés par une ou plusieurs raisons. La plus fréquente est de gagner des contrats. Elle est souvent manifestée lorsqu'un fournisseur potentiel recherche un avantage compétitif injuste et verse un pot-de-vin à un fonctionnaire pour :

- accéder à des informations confidentielles ;
- être inclus à la liste des pré-qualifiés ;
- éliminer un concurrent de la liste des pré-qualifiés ;
- influencer le processus d'évaluation des soumissions ; ou
- niveler le terrain de jeu au cas où les autres concurrents auraient eux aussi versé des pots-de-vin.

Les fournisseurs, contractants et consultants qui versent des pots-de-vin pour obtenir des contrats sont parfois représentés comme des innocents, forcés par des fonctionnaires cruels à offrir des pots-de-vin. En réalité, les deux parties sont au final coupables d'escroquer le client.

Pendant la phase d'exécution du contrat, il y a forte matière à corruption. Les fournisseurs, contractants et consultants compromis ont généralement l'intention délibérée d'obtenir des compensations injustifiées ou de détourner des fonds publics. Ils mettent au point des stratagèmes ingénieux pour gonfler les factures ou changer les termes du contrat.

Les consultants sont généralement complices. Ils approuvent les paiements frauduleux pour un travail défectueux, ou pour des biens et services non fournis ; et ils approuvent des factures artificielles, des modifications injustifiées, des prolongations, etc.

Les pots-de-vin peuvent être versés directement ou indirectement. Les versements directs ne représentent pas nécessairement les formes les plus fréquentes ni les plus coûteuses de la corruption.

Coûts et dommages économiques de la corruption en Afrique

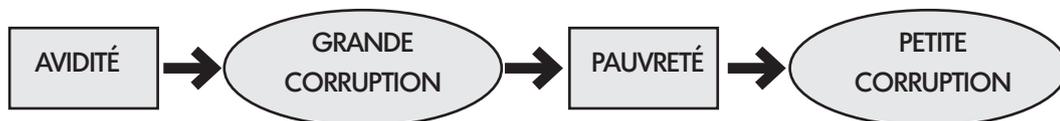
Selon des études de la Banque Mondiale et de l'Union Africaine, la corruption coûte 148 milliards de dollars à l'Afrique.⁶ Dans le monde entier, le montant de pots-de-vin échangés lors de marchés publics varierait entre 390 et 400 milliards de dollars par an.⁷

Il est estimé que la corruption a lieu dans près de 70% des contrats de marchés publics en Afrique subsaharienne.⁸ Dans de tels cas, les pots-de-vin et transactions frauduleuses augmentent le coût des projets de 20 à 30%.

Cependant, l'argent dépensé en pots-de-vin ne représente pas le coût le plus important de la corruption. On doit ajouter à cela le coût élevé des ressources gaspillées à cause des achats non nécessaires et de la qualité inférieure des biens, des opportunités ratées et du manque d'efficacité résultant de ces pratiques.⁹ De plus, la corruption dans les marchés publics sape le développement de capacités dans le secteur privé en maintenant les entreprises corrompues et en tuant les entreprises propres et compétentes.

Lorsque l'examen minutieux du gouvernement et de la population est faible, la corruption crée souvent des « éléphants blancs » : des projets choisis non tant pour leur valeur économique intrinsèque que pour l'opportunité qu'ils génèrent d'obtenir des pots-de-vin.

Puisque l'Afrique est caractérisée par des économies en voie de développement peu performantes, la corruption et la pauvreté y sont inévitablement liées.¹⁰ La grande corruption détourne des revenus publics substantiels, affectés aux budgets nationaux de dépenses générales et pour le développement et finalement versés dans des coffres privés. Progressivement, la grande corruption altère les activités économiques du pays de telle façon que la pauvreté finit par s'installer. Par conséquent, les fonctionnaires sous-payés à cause des budgets nationaux de dépenses générales réduits, sont contraints de s'engager dans la petite corruption pour survivre. Il est donc clair que la grande corruption, générée par l'avidité d'acquiescer à la fois une fortune personnelle illégale et du pouvoir, est cause de pauvreté, qui elle-même est cause de petite corruption. Cette relation de cause à effet entre la corruption et la pauvreté peut être décrite selon le schéma suivant :



Contrairement à l'Asie, la plupart des fonds acquis de façon corrompue en Afrique se retrouvent dans des banques en Europe et en Amérique du Nord, perpétuant ainsi la pauvreté en Afrique. L'élite politique et bureaucratique vole les pauvres pour enrichir les riches. Les sommes impliquées sont énormes. Il est estimé que le total dérobé et maintenant placé dans des comptes en banque étrangers est équivalent à plus de la moitié de la dette extérieure du continent.¹¹

Empêcher et combattre la corruption dans les marchés publics

Où que ce soit, Afrique incluse, il est impossible d'éradiquer la corruption. Cependant, il est possible de la réduire à des niveaux marginaux qui créent des dommages négligeables à l'économie. Cela s'est produit dans la plupart des pays développés et peut être accompli en Afrique grâce à une approche holistique qui rendrait tout un chacun conscient que la corruption est un acte criminel qui sera découvert et sévèrement puni. Cette approche nécessite des systèmes de contrôle et d'audit efficaces. Les agences chargées de mettre en application ces mesures doivent avoir la possibilité et la volonté d'agir contre les contrevenants, et ce sans se soucier de leur statut. Ceci implique aussi un système judiciaire incorruptible qui peut créer et mettre en application ses convictions. Aucun mécanisme anticorruption ne peut réussir complètement s'il n'y a pas une vraie possibilité de poursuite judiciaire des contrevenants.

Pendant la dernière décennie, plusieurs pays d'Afrique ont porté une attention considérable aux questions de bonne gouvernance. Ceci a été favorisé par une plus grande prise de conscience des problèmes de corruption, ainsi

que par les pressions de la part des partenaires au développement externes, notamment la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) qui pensent à juste titre que la bonne gouvernance dans les pays en voie de développement va accélérer le développement et réduire la pauvreté.

Il est généralement reconnu que la corruption est un problème complexe pour lequel il n'y a pas de solution unique.¹² Pour la combattre, un ensemble de mesures doit être mis en œuvre de façon intégrée aux niveaux national et mondial.

De fait, les stratégies anticorruption adoptées par la plupart des pays africains sont basées sur une approche holistique qui traite la volonté et l'engagement politiques, le cadre juridique et réglementaire, la transparence et la responsabilité financière, les réformes du service public et l'engagement constructif avec les acteurs non-gouvernementaux.¹³

La Volonté politique

Le combat doit commencer par un engagement explicite en vue d'éradiquer la corruption dans toutes ses manifestations et au plus haut niveau du gouvernement. L'engagement politique est une condition nécessaire pour réformer les marchés publics. De nouvelles lois ne sont pas suffisantes à elles seules. Sans la volonté et l'engagement politiques des principaux dirigeants du pays, la grande corruption est perpétrée et la petite corruption dans la bureaucratie devient endémique et plus difficile à stopper.

Sur le front politique, la Convention Contre la Corruption de l'Union Africaine (UA) est l'expression la plus notable de la volonté politique des gouvernements africains de lutter contre la corruption. L'adoption de cette Convention par tous les États membres a été l'évènement politique et législatif le plus déterminant dans la lutte contre la corruption en Afrique. Elle démontre une volonté politique claire et renforce les engagements politiques régionaux similaires sur le continent, comme le Protocole Contre la Corruption de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (CDAA).¹⁴

La Convention de l'UA et le Protocole de la CDAA ont tous deux encouragé des discussions ouvertes et un débat sur la corruption au niveau national. Il y a beaucoup plus de discussions sur la corruption dans la société et beaucoup plus de pression sur les gouvernements nationaux pour traiter le problème ouvertement et vigoureusement. On note aussi une plus grande reconnaissance dans les communiqués publics des dirigeants politiques et civils (y compris les chefs religieux) du fait que la corruption est un problème qui demande une attention immédiate. Tous ces facteurs indiquent une volonté politique tangible au niveau national d'effectuer des changements. En général, cependant, les citoyens ordinaires d'Afrique pensent que leur gouvernement n'est pas suffisamment engagé dans la lutte pour éradiquer la corruption.¹⁵

Cadre juridique et réglementaire

Pour que les fonctionnaires montrent une responsabilité financière, il faut qu'un cadre juridique et réglementaire gouvernant les marchés publics soit mis en place. Ce cadre doit inclure :

- une loi anticorruption douée d'une vraie autorité et de sanctions ;
- des arrangements institutionnels efficaces pour les marchés publics à tous les niveaux du gouvernement, comprenant le rôle des unités professionnelles d'approvisionnement dans les départements acheteurs ;
- des arrangements institutionnels efficaces pour réglementer et contrôler les marchés publics, comprenant des audits indépendants ; et
- un mécanisme d'appel efficace pour permettre aux parties lésées de rechercher des remèdes rapides (y compris une compensation) aux traitements injustes.

Le domaine législatif est l'élément le plus dynamique des efforts anticorruption en Afrique, et certains pays ont déjà adopté, ou sont en passe d'adopter de nouvelles législations anticorruption.¹⁶ La nouvelle législation reconnaît que la lutte contre la corruption demande que les procédures en matière de justice criminelle et de législation civile soient largement utilisées. Elle reconnaît aussi l'importance d'un équilibre entre les mesures anticorruption qui

sont préventives par nature, et celles qui sont punitives. L'objectif des premières est de régler le contexte dans lequel la corruption a lieu, alors que les secondes se rapportent aux punitions et aux sanctions. La première catégorie inclut des lois pour régler le secteur public et les entreprises publiques. La législation qui régleme les marchés publics, par exemple, figure dans cette catégorie.

Transparence et responsabilité financière

Dans le processus d'appel d'offre, des opportunités égales et une impartialité pour tous sont les caractéristiques centrales d'un système d'approvisionnement solide et transparent. Pour les obtenir, il est nécessaire d'assurer :

- une annonce adéquate et opportune de toutes les opportunités d'affaires ;
- des critères d'évaluation des offres transparents et objectifs ;
- une publicité exhaustive des résultats d'appels d'offre et d'attribution des contrats ;
- des procédures de révision promptes et efficaces pour traiter les plaintes des soumissionnaires lésés ;
- la participation des médias, de la société civile et du grand public au contrôle des marchés publics ; et
- une protection adéquate des informateurs.

Ces caractéristiques sont généralement incorporées dans les lignes directrices de l'approvisionnement établies par plusieurs agences donatrices multilatérales et bilatérales, ainsi que par les législations locales réglementant les marchés publics dans plusieurs pays d'Afrique.¹⁷ Les législations locales fournissent aussi des arrangements institutionnels bien définis dans le cadre desquels l'approvisionnement public peut avoir lieu, comprenant les mécanismes visant à contrôler la façon dont l'approvisionnement est mis en place et les procédures pour traiter les plaintes.¹⁸

Un système d'approvisionnement transparent encourage la concurrence et la responsabilisation des fournisseurs, contractants et consultants locaux. Il favorise aussi des pratiques et des normes d'approvisionnement qui assurent que le client obtienne un bon rapport qualité-prix.

Réformes du service public

Pour s'attaquer de manière efficace à la corruption dans les marchés publics, un grand nombre de réformes politiques et socioéconomiques sont nécessaires afin de renforcer la bonne gouvernance et de réduire la pauvreté. Par exemple, les programmes de réformes soutenus par des donateurs dans plusieurs pays africains sont conçus pour améliorer l'efficacité et la responsabilité financière du gouvernement et pour renforcer le respect de la loi.¹⁹

Cependant, ces programmes ne traitent que de façon superficielle les autres éléments déclencheurs de corruption, notamment la pauvreté et la cooptation politique. Des faits historiques montrent que les revenus par tête et les niveaux de développement élevés des pays développés occidentaux plus riches permettent une meilleure gouvernance et une corruption moindre.²⁰ Il serait donc souhaitable que les pays africains poursuivent activement les réformes visant à accélérer le développement socioéconomique et la croissance, afin de disposer d'une meilleure gouvernance et de niveaux de corruption inférieurs.

Le rôle des acteurs non-gouvernementaux

La volonté politique de combattre la corruption ne concerne pas uniquement la volonté des seuls politiciens. Il existe des dirigeants dans l'ensemble de la société, dans les groupes professionnels, le secteur privé, les syndicats, les institutions religieuses et autres groupes de la société civile. Tous peuvent être stimulés et mobilisés dans le processus de lutte contre la corruption et pour une plus grande intégrité dans les marchés publics.

Les forums anticorruption de ces acteurs non-gouvernementaux ont des rôles importants à jouer. Il faut encourager ces forums à :

- dénoncer publiquement la corruption ;
- intensifier la prise de conscience de la corruption et de ses conséquences parmi leurs membres, à travers la

publicité et la formation ;

- soutenir les actions destinées à rendre les procédures d'approvisionnement public plus justes, raisonnables, objectives et transparentes (plus elles seront transparentes, plus il sera difficile de dissimuler la corruption) ;
- collaborer avec les organes gouvernementaux pour s'assurer que les efforts pour freiner la corruption sont bien fondés, coordonnés, cohérents et efficaces ;
- faire respecter les codes de déontologie par leurs membres ; et
- exiger de leurs membres qu'ils signalent toute allégation de corruption.

N'oublions pas que la corruption ne peut être poursuivie en justice que si elle est dénoncée. Aucun mécanisme de lutte contre la corruption ne peut réussir sans une vraie possibilité de poursuite des contrevenants.

Initiatives mondiales

Depuis peu, l'inquiétude internationale sur la corruption et ses effets négatifs sur la pauvreté et sur l'économie mondiale s'est intensifiée. Grâce à cela, les pratiques d'affaires internationales et les lois qui les régissent ont considérablement changé.²¹ Certains de ces changements figurent ci-dessous :

- Plusieurs organisations internationales ont présenté des conventions contre la corruption (notamment les Nations Unies, l'OCDE, l'Union Africaine, l'Union Européenne, le Conseil de l'Europe et l'Organisation des États Américains). Ces conventions contiennent des clauses qui exigent des pays signataires qu'ils criminalisent les pots-de-vin et autres délits associés, qu'ils prennent des mesures préventives et de mise en application, et qu'ils autorisent une extradition et une coopération efficaces entre les pays.
- Le versement ou l'acceptation de pots-de-vin par un citoyen ou par une entreprise d'un pays de l'OCDE est maintenant qualifié de crime, même si le délit a lieu en dehors du pays de l'OCDE.
- L'adoption de mesures internationales contre le blanchiment d'argent a augmenté la probabilité d'identifier les verseurs et les receveurs de pots-de-vin.
- On note une tendance à l'augmentation de l'investissement éthique et de la gouvernance de l'entreprise exigeant des normes strictes d'intégrité.
- La dénonciation et la poursuite en justice des délits de corruption sont en hausse.

L'efficacité de ces initiatives internationales peut encore être améliorée si les pays développés instaurent davantage de mesures proactives visant à aider à rapatrier les fonds acquis de manière corrompue et placés dans des banques étrangères vers les pays qui ont été pillés.

Notes de fin

1 Commission pour l'Afrique, *Our Common Interest. Report of the Commission of Africa*, 2005, p. 33.

2 *Ibid.*, p. 32.

3 Sur les 180 pays classés par Transparency International selon l'Indice de Perception de la Corruption 2007 (CPI), 45 des 53 États membres de l'UA ont eu des résultats inférieurs à 3,5, la barre en dessous de laquelle la corruption est considérée comme rampante. De plus, pour une majorité des États membres de l'UA, les résultats du CPI 2007 sont considérablement inférieurs aux résultats historiques record atteints entre 1998 et 2007, indiquant que les perceptions de la corruption ont augmenté durant cette période.

4 Strombom D, 'Corruption in Procurement', *Economic Perspectives*, USIA Electronic Journal Vol 3, No 5, 1998.

5 Transparency International, *Preventing Corruption in Construction Projects, Examples of Corruption*. Mars 2005

6 Communiqué de presse de l'UA, Addis Abeba, 19 septembre 2002

7 Lengwiler Y et E Wolfstetter, *Corruption in Procurement Auctions*. Governance and the Efficiency of Economic Systems, Discussions Paper No 90, janvier 2006

- 8 FACEIT, communication privée.
- 9 Soreido T, *Corruption in Public Procurement: Causes, Consequences and Cures*, Chr Michelsen Institute of Development Studies and Human Rights.
- 10 Khan MH, *Governance and Anti-Corruption Reforms in Developing Countries: Policies, Evidence and Way Forward*, 2006.
- 11 Commission pour l'Afrique, *op.cit.*, p.32.
- 12 Doig A et S Rily, *Corruption and Anti-Corruption Strategies. Issues and case studies from developing countries*. Dans *Corruption & Integrity Initiatives in Developing Countries*, UNDP, 1998.
- 13 Mawenya AS, *Corruption in public procurement in Sub-Saharan Africa and how to prevent and combat it*. Article présenté à la Conférence contre la Corruption en Afrique australe, février 2007.
- 14 Le protocole a été signé et adopté par les 14 États membres de la CDAA le 14 août 2001.
- 15 Zvekic U et L Camerer, 'Corruption in Southern Africa: A surveys-based overview', dans *Corruption & Anti-Corruption in Southern Africa*, United Nations Office on Drugs and Crime, Regional Office for Southern Africa, 2002.
- 16 Goredema C, 'Legislating Against Corruption in Southern African Development Community' dans *Corruption & Anti-Corruption in Southern Africa*, United Nations Office on Drugs and Crime, Regional Office for Southern Africa, 2002.
- 17 Voir par exemple le *Public Procurement Act* (2004) et *Public Procurement Regulations* (2005) de la République Unie de Tanzanie.
- 18 Par exemple, le *Public Procurement Act* (2004) de la République Unie de Tanzanie stipule un Public Procurement Appeals Authority indépendant au sein du Ministère des Finances.
- 19 *Local Government Reform Programme (LSRP)*, *Public Financial Management Reform Programme (PFMRP)* et *Legal Sector Reform Programme (LSRP)* de la République Unie de Tanzanie en sont des exemples typiques.
- 20 Khan MH, *op. cit.*
- 21 Transparency International, *Preventing Corruption in Construction Projects, Risk Assessment and Proposed Actions for Construction and Engineering Companies and Consulting Engineering Firms*, mars 2005.



Perspectives africaines. Discernements mondiaux.

**Institut Sud-africain des Affaires Internationales
PO Box 31596, Braamfontein, 2017, Afrique du Sud
Tél.: +27 11 339-2021 · Fax: +27 11 339-2154
www.saiia.org.za · info@saiia.org.za**